

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 15 DECEMBRE 2021

QUESTION 2021/10/001 : Attribution de compensation définitive 2021

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- valide les montants d'attribution de compensation définitive 2021 et l'échéancier ci-dessous :

Echéancier du reversement de l'attribution de compensation définitive aux communes pour 2021

Communes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
BASSOUES		7 793.89 €		7 793.89 €	15 587.78 €
ESTIPOUY		9 783.01 €		9 783.01 €	19 566.03 €
L'ISLE DE NOE	5 503.98 €	5 503.98 €	5 503.98 €	5 503.98 €	22 015.91 €
LOUSLITGES		12 714,05 €		12 714,05 €	25 428,10 €
MIELAN	5 885.30 €	5 885.30 €	5 885.30 €	5 885.30 €	23 541.19 €
MIRANDE	17 877.17 €	17 877.17 €	17 877.17 €	17 877.17 €	71 508.68 €
MOUCHES		13 727.62 €		13 727.62 €	27 455.23 €
SAINT MAUR SOULES		12 819.37 €			12 819.37 €

Echéancier du recouvrement de l'attribution de compensation définitive par la Communauté de Communes pour 2021

Communes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
ARMOUS ET CAU		2 936,77 €			2 936,77 €
BARS		293.64 €			293.64 €
CASTELNAU D'ANGLES		3 344.65 €			3 344.65 €
LAAS		10 548.31 €			10 548.31 €
LAMAZERE		5 058.77 €			5 058.77 €
MARSEILLAN		3 384,28 €			3 384,28 €
MASCARAS		2 123,34 €			2 123,34 €
MONCLAR S/LOSSE		3 746.73 €			3 746.73 €
MONTESQUIOU		17 717.07 €		17 717.07 €	35 434.14 €
POUYLEBON		6 384.80 €			6 384.80 €
SAINT CHRISTAUD		2 623.41 €			2 623.41 €

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/002 : Rapport sur l'évolution de l'attribution de compensation entre 2017 et 2021

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président, prend note du rapport présenté.

QUESTION 2021/10/003 : Demandes de DETR 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les plans de financement présentés,
- autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes au titre de la DETR 2022,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/04 : Décisions modificatives aux budgets

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les décisions modificatives présentées,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/05 : Attribution de Fonds de concours

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide d'attribuer les fonds de concours suivants au titre de l'année 2021
- . Commune de Mouchès : l'aménagement de l'aire de jeux et la mise en place de structures de jeux => 1 900 €
- . Commune de Saint Maur Soules : reconstruction d'un pont => 12 435 €
- . Commune d'Armous et Cau : réalisation d'une filière d'assainissement pour les bâtiments communaux => 6 061,20 €
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions ad hoc avec les communes dont les projets ont été retenus,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/06 : Cantine scolaire de Miélan - Tarifs à compter du 01 janvier 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les tarifs ci-dessous,

	Régime de pension	Repas occasionnels
Tarif normal	3,10 €	3,60 €
Aide de la Communauté de communes : tarif réduit pour les habitants de Cœur d'Astarac	3,05 €	3,55 €

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/07: Dissolution du service commun Ressources Humaines, Paye, Finances

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la dissolution de ce service commun,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/08 : Convention d'utilisation des locaux communautaires par le CIAS Cœur d'Astarac en Gascogne

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation présentée avec le CIAS Cœur d'Astarac en Gascogne,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/09 : Participation au financement de la caserne de pompiers à Montesquiou

Question reportée

QUESTION 2021/10/10 : Convention avec l'Établissement Public Foncier Occitanie et la commune de Montesquiou pour l'opération intitulée « Place Nationale »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le projet de convention opérationnelle « Place Nationale » entre l'Établissement public foncier d'Occitanie, la commune de Montesquiou et la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne présenté,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

QUESTION 2021/10/11 : Camping Ile du Pont – Tarif 2022

Question reportée

QUESTION 2021/10/12 : Vente de terrain à Mirande à la société AGES ET VIE

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte l'offre d'achat de la société AGES ET VIE pour le terrain AR 43 partie (3 000 m²) à Mirande pour un montant de 60 000 €,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/13 : Groupement de commande pour la future OPAH

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de création du groupement de commande présentée, après prise en compte de la modification du volet spécifique (la commune de l'Isle de Noé doit être enlevée du périmètre),
- désigne M Antoine MENDES et M Alain IGLESIAS en tant que représentants de Cœur d'Astarac au sein de la CAO du groupement,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/14 : Modification du tableau des emplois

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les modifications présentées ci-dessous :

Au service enfance jeunesse dans les domaines de l'ACM (Accueil Collectif des Mineurs) périscolaire, cantine et extra-scolaire :

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi « agent d'animation » pour une durée de 35 heures/semaine au vu du poste resté vacant du fait du recrutement d'une apprentie et d'un agent contractuel.

- accepte d'ouvrir les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/10/15 : Décisions prises par Monsieur le Président

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en vertu de la délégation de compétence que lui a donnée le Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020.

Numéro	Objet	En date du
D210064	Mise à disposition d'un agent de la mairie de Mirande pour la coordination service scolaire	19/11/2021
D210065	Mise à disposition d'agents de la mairie de Mirande pour l'exercice de la compétence ACM	19/11/2021
D210066	Mise à disposition d'un agent communautaire à la mairie de Mirande pour service communication	19/11/2021
D210067	Mise à disposition d'agents de la mairie de Mirande pour l'exercice de la compétence cantine	19/11/2021
D210068	Mise à disposition d'un agent de la mairie de Mirande pour l'entretien des locaux	19/11/2021
D210069	Mise à disposition du gymnase au JUDO CLUB MIRANDAIS pour l'année 2021-2022	19/11/2021
D210070	Mise à disposition de la salle du conseil à la MSP MIRANDE le 22 novembre 2021	19/11/2021
D210071	Mise à disposition du gymnase au FOYER RURAL MIRANDAIS SECTION VOLLEY le 4 et 05 juin 2022	23/11/2021
D210072	Mise à disposition du gymnase au FOYER RURAL MIRANDAIS SECTION VOLLEY le 9 et 10 avril 2022	23/11/2021
D210073	Mise à disposition du gymnase à MIRANDE MIELAN ASTARAC HAND BALL le 20 novembre et 12 décembre 2021	23/11/2021